

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 mai 2022

### **LE SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ POURSUIT SON DÉPLOIEMENT EN GRAND EST.**

**Soutenu par un investissement historique de 2 milliards d'euros, le Ségur du numérique en santé a pour objectif d'accélérer le développement de la e-santé au profit de l'amélioration continue des prises en charge et d'une meilleure coordination des parcours de soins.**

**Avec l'arrivée, dès cette année, du nouveau service national « Mon Espace Santé », tous les français bénéficieront d'un carnet de santé numérique leur permettant le partage de données et l'échange de messages sécurisés avec leurs professionnels de santé.**

Pour répondre à ces enjeux, l'Agence Régionale de Santé, l'Assurance Maladie et le Grades Pulsy ont pu mobiliser une équipe de 50 personnes, réparties sur l'ensemble du territoire régional.

Cette équipe est composée de chargés de mission au sein des délégations territoriales de l'ARS, de chargés de développement des usages chez Pulsy et de personnes ressources au sein des Caisses Primaires de l'Assurance Maladie (Délégué de l'Assurance-Maladie, Conseiller Informatique Service) déployées en proximité des professionnels de santé libéraux : médecins, pharmaciens, biologistes, radiologues, etc.

#### **Les mises à jour logiciel des établissements sanitaire et des professionnels de santé libéraux prises en charge.**

Un dispositif d'achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins permet d'aider les établissements sanitaires et les professionnels de santé en ville à s'équiper de solutions logicielles qui bénéficient d'un référencement officiel par l'ANS (Agence du Numérique en Santé). Cela présente l'avantage de bénéficier de mises à jour compatibles avec « Mon Espace Santé », l'alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP) et de la Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté).

Les professionnels de santé sont également encouragés à enrichir le volet de synthèse médical, pierre angulaire du DMP, de l'exercice coordonné et de la bonne continuité des prises en charge du patient. En effet, ce document de synthèse intégré au DMP permet de faire le point complet sur l'état de santé du patient.

L'Assurance Maladie accompagne plus particulièrement les professionnels de santé de ville dans le déploiement du numérique en santé par des avenants dans toutes les professions médicales et paramédicales, tout comme dans les relations conventionnelles avec les structures de soins (Centre de Santé, etc.).

#### **Des financements à l'usage pour les établissements de santé.**

Le financement à l'usage SUN-ES permet d'accompagner les établissements sanitaires dans le partage et l'échange de données de santé. Il prévoit des montants conditionnés à l'atteinte d'objectifs d'usage des services socles, et notamment :

- ❖ L'alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP) et le partage de documents de santé (résultats d'analyses biologiques, comptes rendus post-opératoires, documents d'hospitalisation, etc.)

- ❖ L'utilisation de la Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté) entre professionnels de santé ou avec les patients (Messagerie citoyenne *via* Mon Espace Santé).
- ❖ L'Association de l'Identité Nationale de Santé (INS) du patient à l'ensemble des documents qui le concerne.

En Grand Est, l'enveloppe dédiée au programme SUN-ES est de 5 millions d'euros entièrement financés par le Plan de Relance et Résilience Européen.

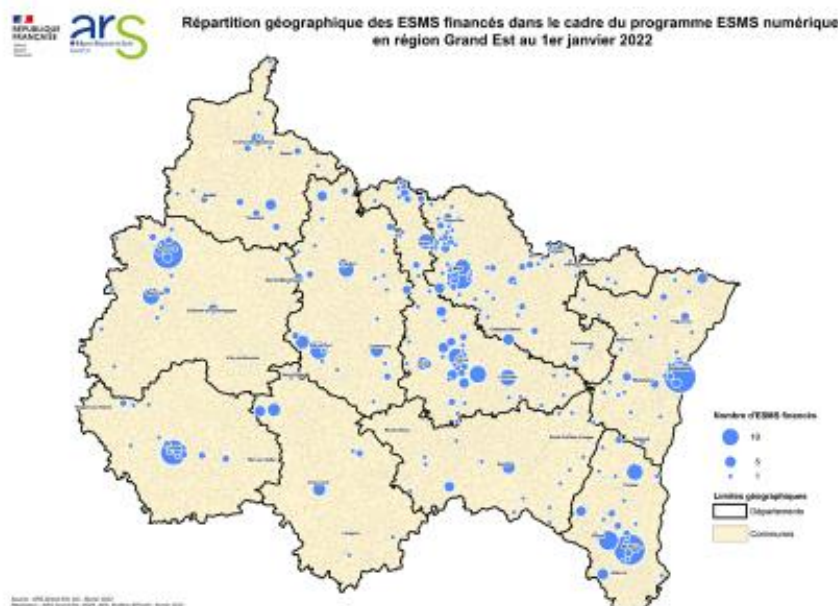
61 établissements sanitaires ont d'ores et déjà été retenus au cours de la première campagne de financement (septembre 2021 – juin 2022), sur les 237 établissements régionaux éligibles. Ensemble, ils représentent plus de 50% de l'activité cumulée régionale.

La période de candidature pour la deuxième campagne s'est achevée le 30 avril 2022. La prochaine ouvrira à l'automne 2022.

### Les établissements et services médico-sociaux également associés.

Avec un financement national de 600 millions d'euros sur 5 ans, le programme ESMS Numérique permet aux établissements et services médico-sociaux de s'équiper d'un Dossier Usager Informatisé (DUI) ou de mettre à jour leur équipement actuel vers une version référencée Ségur. À l'image du DMP, ces versions permettent de fluidifier et sécuriser les échanges entre professionnels et usagers et ainsi améliorer la qualité de prise en charge.

Parmi les 6 700 candidats nationaux déjà retenus à l'appel à projet ESMS Numérique, 670 (10%) sont des structures implantées en Grand Est (*cf. répartition régionale ci-dessous*).



L'appel à projets ESMS Numérique N°3 (phase de généralisation) est ouvert depuis le 15 mars et se clôturera le 30 septembre 2022.

### L'éthique et la lutte contre l'illectronisme

La confiance dans un monde de la santé de plus en plus digital nécessite de garantir un cadre éthique et se mobiliser dans la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion des personnes en pensant des services numériques accessibles.

Une journée « *Pour notre inclusion dans la e-santé* » est organisée par France Assos Santé, l'Assurance Maladie et l'ARS Grand Est le 24 juin prochain, à Villers-lès-Nancy. À cette occasion, des représentants d'usagers, d'élus et de la Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS) seront réunis autour des questions de fracture numérique, d'illectronisme et d'éthique. Les participants seront invités à partager leurs constats et réfléchir ensemble aux solutions.

**Depuis 2017, le Grand Est a fait du déploiement du DMP et de la Messagerie Sécurisée de Santé deux objectifs prioritaires. Des moyens y ont été annuellement consacrés pour les atteindre.**

**Contacts presse :**

**ARS Grand Est**

Mail : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

**Assurance Maladie**

Mail : [presse.cpam-basrhin@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cpam-basrhin@assurance-maladie.fr)

**Pulsy**

Mail : [gersende.bausseron@pulsy.fr](mailto:gersende.bausseron@pulsy.fr)

Téléphone : 07.77.68.76.89